



Charlesbourg, le 29 avril 2005

Madame Monique Gélinas  
Service de la coordination et du soutien aux commissions  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET :** Réponses aux questions posées le 26 avril 2005 par un citoyen suite aux audiences publiques pour le projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les km 60 et 84 à Stoneham-et-Tewkesbury / Projet n° : 20-3972-9902

Madame,

Voici les réponses aux questions d'un citoyen que vous nous avez fait parvenir le 26 avril dernier.

- 1. Un saisonnier du Camping Stoneham se préoccupe de l'implantation de la route à quatre voies séparées sur les perspectives visuelles de ce site.**

**En ce sens, est-ce que le ministère des Transports peut garantir aux campeurs que la nouvelle route ne sera pas visible du camping, plus particulièrement du côté est-sud-est ?**

Sur la photo suivante (figure 1), prise à partir du camping Stoneham, on peut voir la zone boisée dense qui entoure l'aire de jeu du camping ainsi que le haut des pylônes de la ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec. Comme la nouvelle route à quatre voies séparées sera localisée en contrebas du pied des pylônes, celle-ci ne devrait pas être visible à partir du terrain de camping puisque la largeur du boisé conservé continuera de servir d'écran visuel.

Figure 1 : Photo prise du camping Stoneham



2. **Près du secteur du Mont Wright, l'emprise de la nouvelle route serait moins large car le terre-plein aurait une largeur de 4 mètres, et ce, dans le but de minimiser les impacts de déboisement. À partir du kilomètre 62,5 le terre-plein séparant les deux voies aurait une largeur approximative de 18 mètres.**

**Hormis les coûts de construction, pourquoi le ministère des Transports ne ferait-il pas également un terre-plein de 4 mètres dans le secteur du Camping Stoneham et pourquoi pas sur toute la distance relative à la région de Stoneham, c'est-à-dire du kilomètre 60 au kilomètre 75, afin de minimiser le déboisement et l'impact sur le paysage ?**

En excluant le secteur de parc du mont Wright, le Ministère projette de construire un terre-plein central d'une largeur de 18,6 mètres pour les raisons suivantes ;

- Il n'est pas nécessaire de poser une glissière de sécurité dans le terre-plein central afin d'éliminer les collisions frontales. Installer des glissières à cause d'un rétrécissement du terre-plein augmente les coûts de construction et d'entretien ;
- Les opérations d'entretien d'hiver sont plus faciles avec un terre-plein large puisque la neige peut être envoyée au centre et il n'est plus requis de déblayer avec 2 charrues en tandem. L'utilisation de charrues en tandem ralentit la circulation des usagers qui doivent suivre les 2 charrues ;
- En cas d'accident majeur, un terre-plein plus large permet plus de flexibilité et d'espace pour la déviation de la circulation;
- Le terre-plein large permet un drainage naturel des eaux, sans l'ajout d'un drain. Dans le cas d'un terre-plein étroit, le drainage doit se faire sur les côtés ou au centre à l'aide d'un drain. Les coûts de construction sont alors augmentés.

Le Ministère a pris la décision de réduire la largeur du terre-plein à 8,6 mètres (il n'y a pas de terre-plein de quatre mètres dans le projet) exceptionnellement dans le parc du mont Wright parce que c'est un secteur de conservation et qu'il est important de réduire au minimum les surfaces déboisées.

Pour ce qui est du secteur du camping, comme la route à quatre voies séparées sera localisée à environ 300 mètres du terrain, il n'y aura pas d'avantage à construire un terre-plein étroit au niveau visuel.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Claude Sirois à la Direction de la Capitale-Nationale, au 380-2003, poste 2250.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des  
inventaires et du plan,



**CLAUDE STEVENS, ing.**

CS/CS/dg

c.c. : M. Luc Bergeron, directeur  
M. Denis Vaillancourt, ing., Service des inventaires et du plan

p.j.